



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL BORDEAUX-EURATLANTIQUE

RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ « BORDEAUX SAINT- JEAN BELCIER » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BORDEAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE :

- À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE MODIFIÉE DU PROJET
- À L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN VERTU DES ARTICLES **L 181-1** ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2022, la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, a prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 et L 181-10 du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur la déclaration de l'utilité publique du projet et sur l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

Cette enquête aura lieu **du lundi 12 décembre 2022 au jeudi 12 janvier 2023 inclus**. Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le projet, présenté pour le compte de l'Établissement d'Aménagement Public «EPA Bordeaux Euratlantique », maître d'ouvrage, consiste en une modification de la déclaration d'utilité publique (DUP) délivrée le 31 mars 2014 et a nécessité le dépôt d'un nouveau dossier d'autorisation environnementale :

Depuis 2014, le passage à la phase opérationnelle du projet d'aménagement a induit plusieurs ajustements. Il a également créé une dynamique de projet qui a modifié les paramètres initiaux.

Ainsi, des parcelles initialement considérées comme non mutables ont finalement pu être acquises ou faire l'objet de projets d'initiative et maîtrise privées. La surface aménagée ou réaménagée par l'EPA au sein de la ZAC a ainsi augmenté de 50%, tout en restant dans le périmètre initial du projet. La programmation a augmenté de manière similaire, mais les équilibres initiaux entre logements, bureaux, équipements et commerces, n'ont pas évolué.

Ces évolutions justifient, d'une part, une modification de la DUP, dont la portée augmente mais dont les caractéristiques principales ayant fondé l'utilité publique demeurent : un projet de renouvellement urbain s'appuyant principalement sur des friches industrielles, ferroviaires et commerciales) et, d'autre part, l'étude d'une nouvelle demande dossier d'autorisation environnementale (DAE) intégrant des modifications considérées comme substantielles :

- Une mise à jour des aménagements liés à la ZAC (espaces publics et programmation) ;
- Les nouveaux paramètres hydrauliques entrants, liés à la révision en cours du plan de prévention du risque inondation (PPRI) de l'Agglomération bordelaise ;
- La Construction d'un nouveau modèle numérique, avec un maillage plus fin que celui de 2013 ;

- L'ajout d'un volet Espèces protégées (déplacement et destruction accidentelle d'espèces protégées).

L'EPA Bordeaux Euratlantique a souhaité initier une actualisation de l'ensemble des documents réglementaires liés à la ZAC, afin d'en informer les élus et habitants des évolutions à venir sur le territoire.

Le dossier modifié proposé actualise l'ensemble des pièces de la DUP, il intègre les évolutions du projet mais ne permet ni une extension du périmètre de la DUP ni sa prolongation dans le temps.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique et plus particulièrement de Monsieur Joël ORNAGHI (Téléphone : 05 57 14 44 77 – courriel : joel.ornaghi@bordeaux-euratlantique.fr) à l'adresse suivante : EPA Bordeaux Euratlantique - 140 rue des Terres de Borde – CS 41717 - 33081 BORDEAUX Cedex).

Le public aura la possibilité **pendant la période indiquée ci-dessus** de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant notamment les avis des collectivités concernées, le résumé non technique, une étude d'impact, une évaluation environnementale, l'avis unique de l'autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, le bilan de la concertation publique et les avis recueillis lors de la phase d'examen de l'autorisation environnementale :

- à la **Mairie de Bordeaux (siège de l'enquête)**: à la Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier, boîte n° 27 (du lundi au vendredi de 9h à 17h) ;

- à la **Mairie de quartier Bordeaux-Sud** : à l'accueil de la mairie 6 cours de la Marne 33800 Bordeaux, (les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le jeudi de 13h15 à 19h00) ;

- à la **Maison de Projet** : à la salle d'exposition, 74 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux, arrêt de tramway Carle Vernet, (les mardi jeudi et vendredi, de 14h à 18h30, en continu le mercredi de 10h à 20h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30. **La maison du projet sera fermée du lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus,**

et depuis le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00. Actuellement en travaux, le poste informatique se trouve dans le bâtiment préfabriqué faisant office d'accueil temporaire 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/dup-modificative-et-loi-sur-l-eau-euratlantique>

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de la consultation le 13 janvier 2023, au commissaire enquêteur :

- **par écrit**, sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête précités,
- **par correspondance** : à la mairie de Bordeaux (siège de l'enquête), Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier,
- **par voie électronique**, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : dup-modificative-et-loi-sur-l-eau-euratlantique@mail.registre-numerique.fr et ce du 1^{er} jour de l'enquête à 9h00 au dernier jour à 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur désigné lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête (commune de Bordeaux).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/dup-modificative-et-loi-sur-l-eau-euratlantique>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la **Préfète de la Gironde, autorité organisatrice** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales – Cité administrative – 2 rue Jules Ferry, BP 90 – 33090 BORDEAUX Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision du 10 novembre 2022 de la Présidente du tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Henri BETBEDER, Ingénieur Territorial retraité, a été désigné pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Permanences	
Lieux	Dates et horaires
Mairie de Bordeaux Box 27, 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux	Lundi 12 décembre 2022 de 9h30 à 12h00
	Mardi 27 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
	Jeudi 12 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie annexe Bordeaux Sud-Ouest 6 cours de la Marne 33800 Bordeaux	Jeudi 22 décembre 2022 de 15h00 à 18h30
	Mardi 3 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
	Lundi 9 janvier 2023 de 9h00 à 12h30
Maison de Projet 74 Rue Carle Vernet 33800 BORDEAUX, (arrêt de tramway Carle Vernet).	Vendredi 16 décembre 2022 de 14h00 à 17h30
	Vendredi 6 janvier 2023 de 15h00 à 18H30

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur le site internet des services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr et dans les mairies concernées.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Préfète de la Gironde.

Le présent avis sera mis en ligne sur les sites internet www.gironde.gouv.fr et <https://www.registre-numerique.fr/dup-modificative-et-loi-sur-l-eau-euratlantique> .Il sera également affiché à la mairie de Bordeaux, à la mairie annexe de Bordeaux-Sud, à la maison de Projet Bordeaux Euratlantique ainsi que sur les lieux des travaux.

